



## Carte d'identité de la réserve naturelle

<b>Commune – Propriétaires</b>	Bernex – Etat de Genève, Ville de Genève, domaine public cantonal.
<b>Localisation</b>	Située en rive gauche du Rhône, en face du Bois-de-Bay.
<b>Surface</b>	16,7 hectares de chênaie.
<b>Accueil des visiteurs</b>	Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve grâce à plusieurs cheminements qui la délimitent (dont randonnée pédestre et mobilité réduite) et un sentier permet d'accéder aux rives du Rhône, en amont des nants.
<b>Historique</b>	Compensation écologique à l'ancienne décharge cantonale de Châtillon, exploitée avant la création de l'usine d'incinération des Cheneviers.
<b>Milieus d'intérêt</b>	Forêt vallonnée typique des rives du Rhône.
<b>Pour les curieux de nature</b>	Fuligule morillon, chouette hulotte, coucou, couleuvre d'Esculape, renard, blaireau, castor, alisier, dent-de-chien, rose de France, bolet, orchis singe.
<b>Pour les plus naturalistes</b>	Bacchante, dentaire à sept folioles, géranium sanguin, orchis pourpre.
<b>Date de la première mise sous protection</b>	Réserve naturelle depuis 2012.

### Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle du Nant de Borbaz et des Picolattes! Cette riche forêt riveraine est située à l'ouest du canton de Genève, sur les rives du Rhône, dans le massif du Bois de Châtillon. Ce site est confortablement équipé pour des promenades de découvertes et est idéal pour les balades en famille. Plusieurs cheminements délimitent la réserve: un chemin de randonnée pédestre, un chemin adapté aux personnes à mobilité réduite et une piste cavalière. Elle peut également être parcourue à pied hors des sentiers balisés. Un parking, à l'ouest de la réserve, est accessible depuis la route d'Aire-la-Ville. Les transports publics sont à une quinzaine de minutes de marche.

Vous pourrez ensuite découvrir la lagune de Planfonds, en amont de la réserve du Nant de Borbaz et des Picolattes et accéder à pied, en

moins de 30 minutes, à la réserve naturelle du Bois des Mouilles, située à l'est de l'autoroute.



**Afin de préserver la faune et la flore de ce site sensible et respecter les règles en vigueur, merci de renoncer à toute forme de cueillette et de rester avec vos chiens en laisse sur les chemins balisés.**



*La réserve, à droite du Chemin des Tiolires.*

## Historique du site

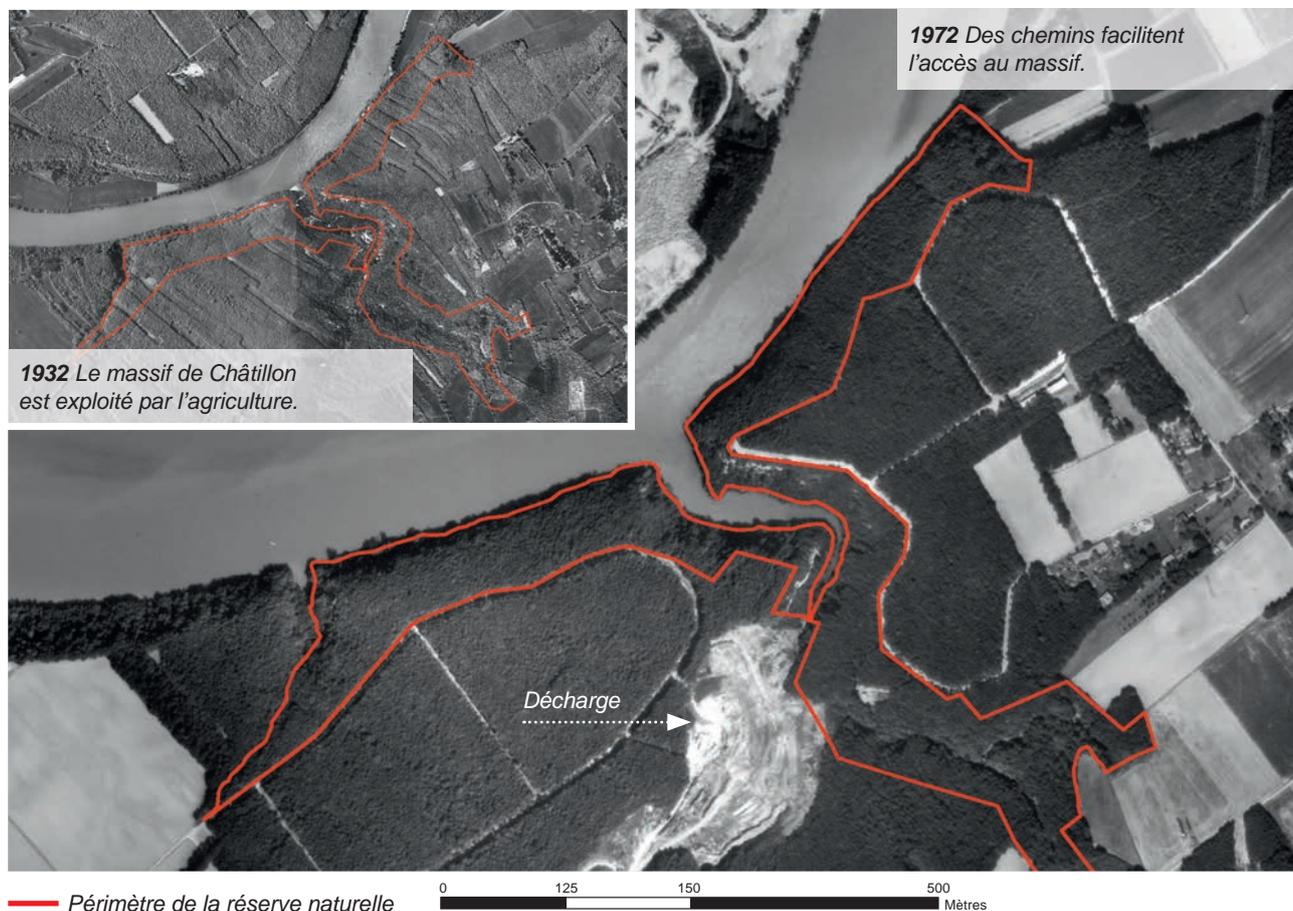
En périphérie de l'ancienne décharge de Châtillon, au bord du Rhône, une petite zone naturelle a réussi à subsister : les nants de Borbaz et des Picolattes. La richesse floristique de ce site et son rôle de zone de tranquillité pour la faune, favorisé par des pentes parfois abruptes, ont intéressé les spécialistes qui, dans les années 1980, ont proposé de créer une réserve biologique forestière sur plus de 8 ha, « les Picolattes-Lagnon ». Bien que cette proposition n'ait pas abouti, ces ruisseaux ont dès lors été préservés afin de compenser les effets environnementaux de l'ancienne décharge.

L'ancienne décharge cantonale de Châtillon était située à la frontière ouest de la réserve actuelle. Elle servait essentiellement à l'élimination de gros matériaux (déchets issus des travaux publics, arbres coupés), qui s'accumulaient ensuite dans les ravins, au détriment de

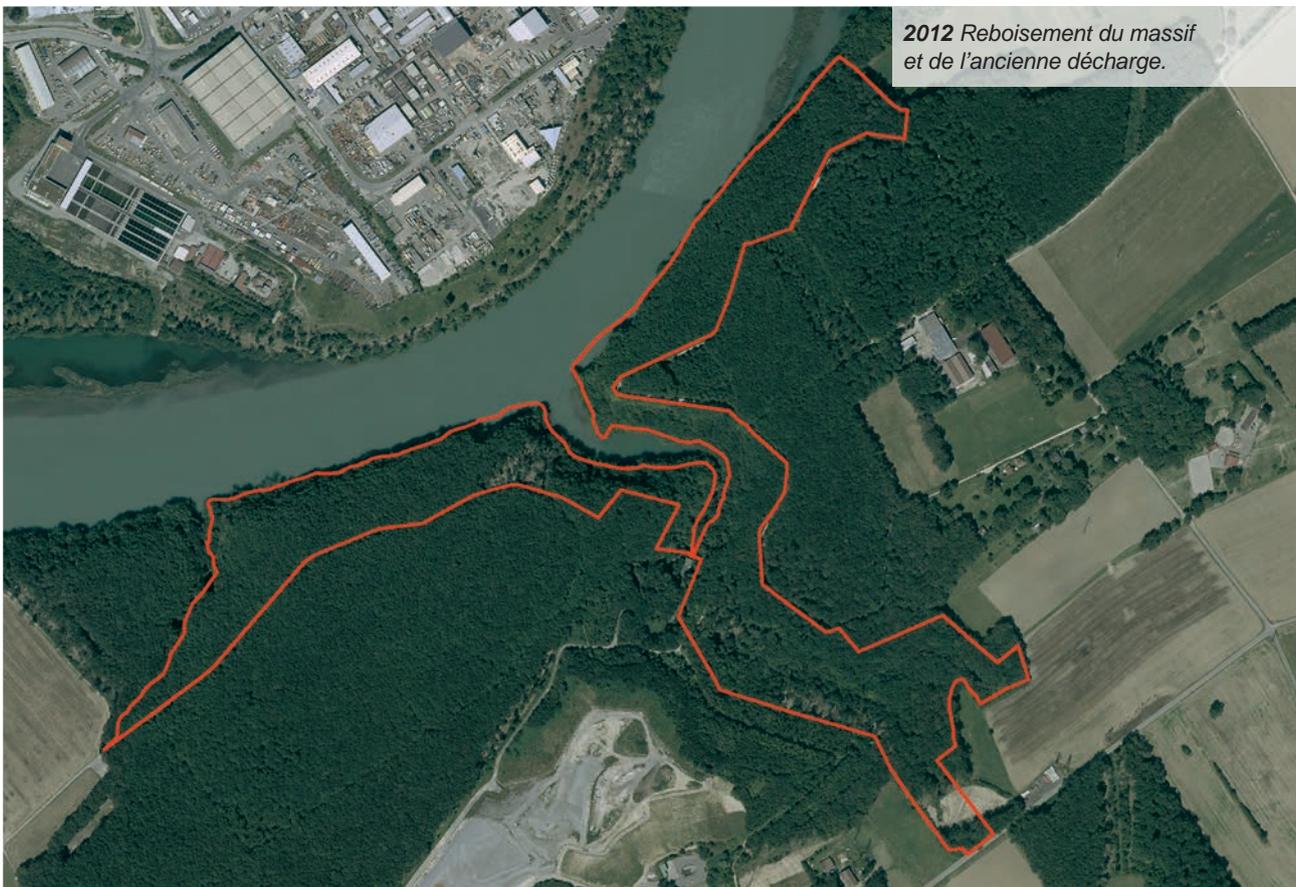
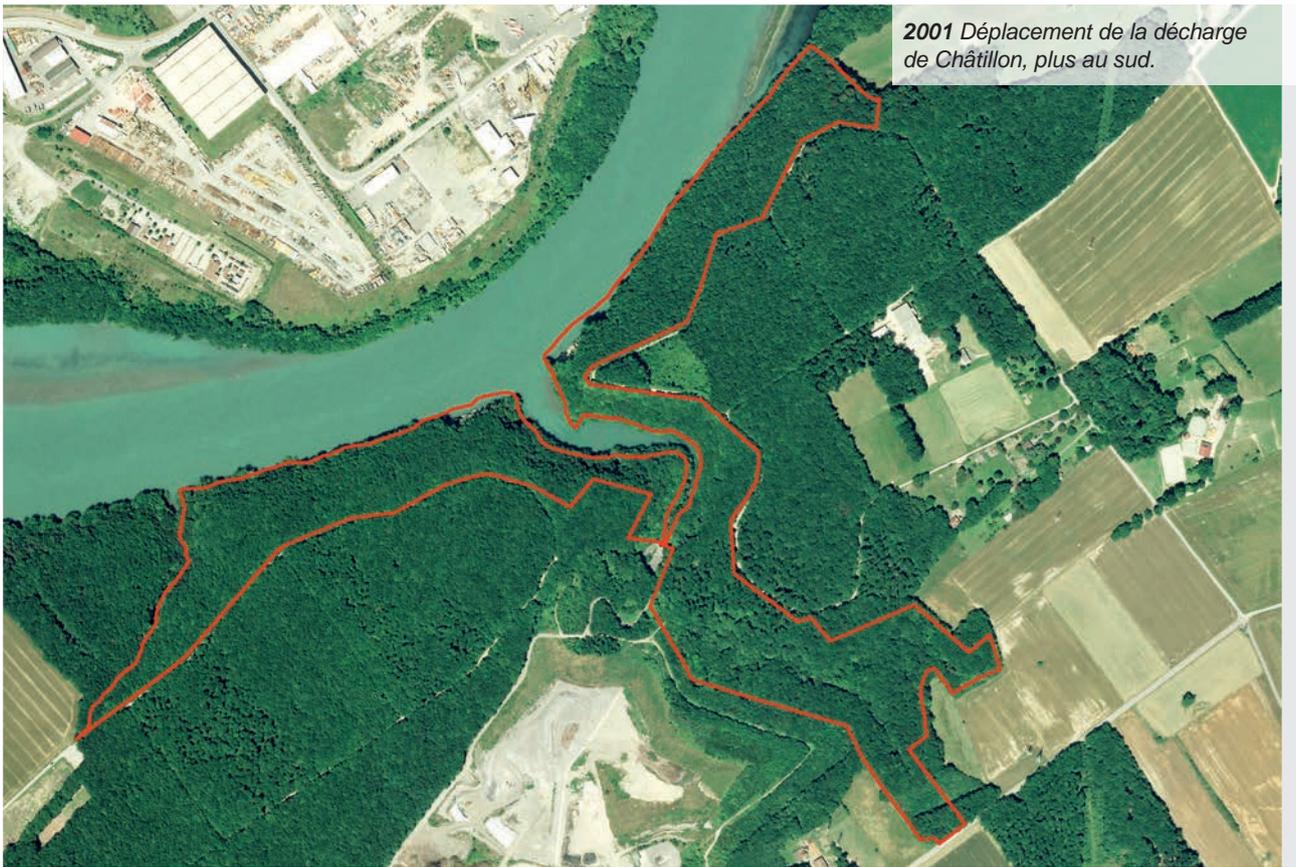
l'environnement. La présence de ces déchets divers a nécessité par la suite le traitement des eaux du secteur et la plantation de nouveaux arbres.

La création en 1966 de l'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers, améliorée en 1993, a permis de stabiliser la situation à Châtillon. La butte a été rehaussée par le comblement de l'ancienne décharge et son reboisement. En service depuis 1973, la décharge actuelle, située au sud de l'ancien site, est consacrée principalement à la gestion des déchets verts. A terme, il est prévu de réhabiliter entièrement la décharge de Châtillon en faveur de la nature : des mesures de reconstitution forestière ont d'ores et déjà commencé au nord du site et des milieux ouverts et secs sont envisagés au sud.

## Cartes historiques



## Cartes historiques

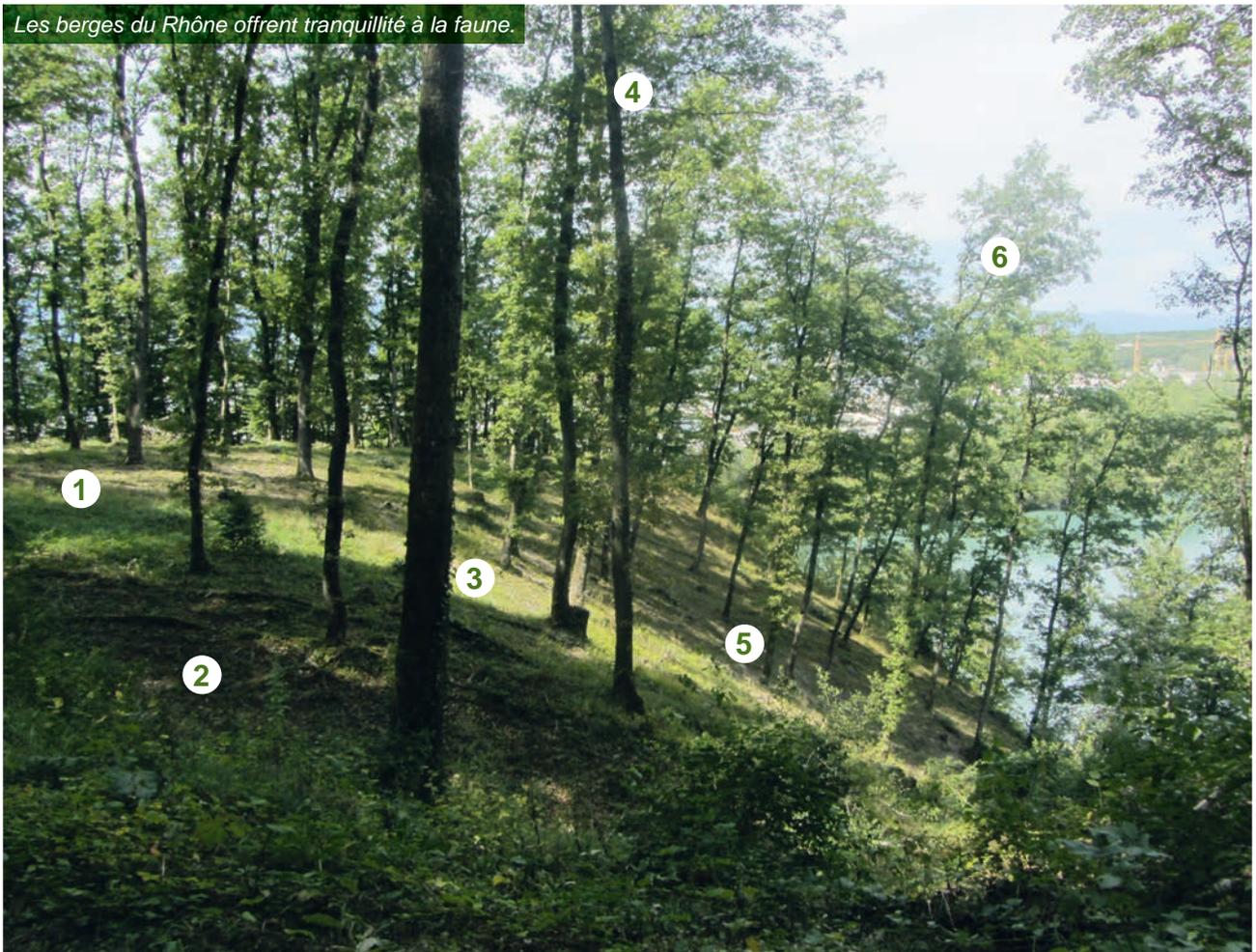


— Périètre de la réserve naturelle

0 125 150 500 Mètres

## Pour les curieux de nature

Les berges du Rhône offrent tranquillité à la faune.



Dent-de-Chien

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Bolet

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Orchis singe

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Chouette hulotte

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Renard

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Coucou

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Illustrations : P. Baumgart/Etat de Genève



Situation de la réserve sur le canton

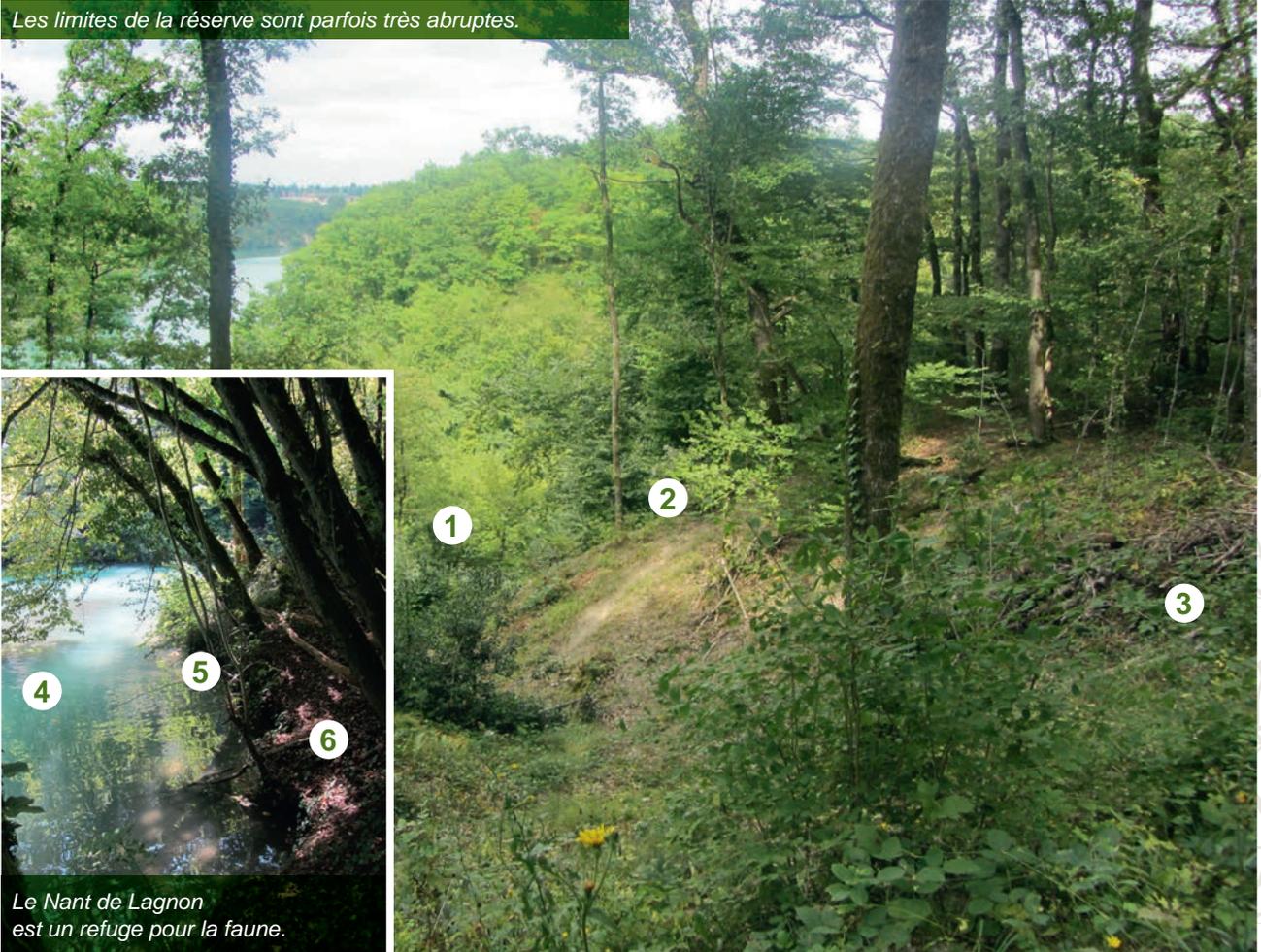
### Accès, cheminements et infrastructures

- Périimètre de la réserve naturelle
- Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre
- Cheminement autorisé
- Cheminement autorisé et parcours cavaliers
- Routes et chemins
- Cheminement autorisé, accessible à tous
- Zone ouverte, prairie
- Forêt
- Forêt claire
- Plans d'eau, cours d'eau
- Zone humide
- Zone agricole
- Zone bâtie
- Accès autorisé aux chiens sans laisse
- Observatoire
- Panneau d'information
- Parking à disposition

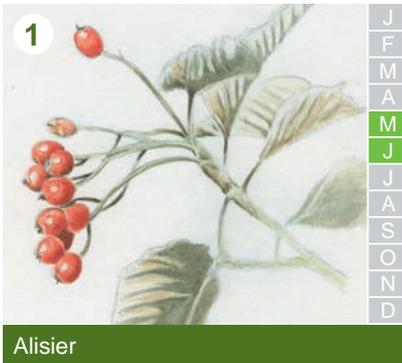


## Pour les curieux de nature

Les limites de la réserve sont parfois très abruptes.



Le Nant de Lagnon est un refuge pour la faune.



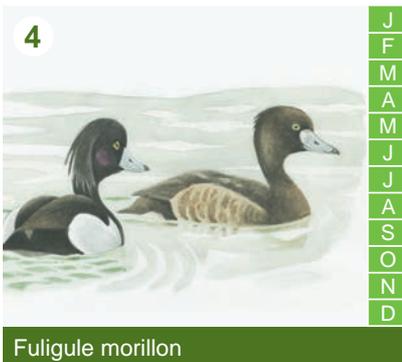
Alisier



Rose de France



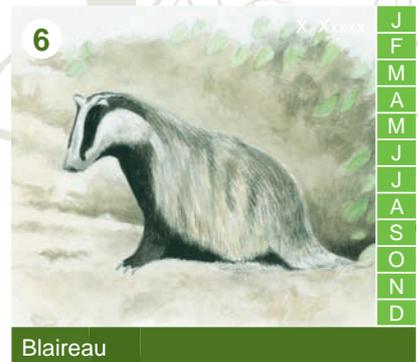
Couleuvre d'Esculape



Fuligule morillon



Castor



Blaireau

Illustrations : P. Baumgart/Etat de Genève

### Pour en savoir plus...

La réserve naturelle du Nant de Borbaz et des Picolattes abrite une flore forestière exceptionnelle, ce qui lui permet de compter sur son périmètre deux sites prioritaires pour la conservation de la flore cantonale. En effet, la remarquable dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*), la dentaire à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), le géranium sanguin (*Geranium sanguineum*) et la tanaisie en corymbe (*Tanacetum corymbosum*) tapissent le sol du sous-bois du vallon du Nant de Lagnon. De plus, plusieurs espèces d'orchidées spectaculaires, dont certaines sont rares à Genève, se retrouvent dans la réserve, comme par exemple l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*).

Le site, également inclus dans la réserve des oiseaux d'eau et des migrateurs du Rhône (OROEM), est important pour leur conservation. Les espèces aquatiques peuvent en effet profiter en grand nombre du calme des eaux du Rhône pour y séjourner durant la mauvaise saison tandis que quelques-unes profitent des rives sauvages pour y nicher.



### Une fleur qui a du chien !

Le nom scientifique de la dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*) provient du grec « eruthros » qui signifie rouge, en rapport avec la couleur des fleurs et des taches présentes sur ses feuilles, et du latin « dens-canis », en rapport avec la forme en dent de chien de son bulbe blanc.

Le massif forestier de Châtillon recèle une grande valeur pour la biodiversité et plusieurs espèces animales présentes font l'objet d'un plan d'action. C'est le cas de la bacchante (*Lopinga achine*), un papillon rare inféodé aux lisières et dont les populations sont très isolées les unes des autres sur le canton. Les milieux boisés profitent aussi aux coléoptères qui décomposent le bois (saproxyliques) et qui contribuent ainsi à la bonne gestion des forêts.

En outre, le Bois de Châtillon, en favorisant les échanges biologiques entre les rives du Rhône et les forêts périphériques, est identifié comme un élément important pour la mise en réseau des habitats naturels de notre canton.



## Mesures de gestion et de restauration

Le plan de gestion de la réserve naturelle du Bois des Mouilles a été établi en 2007 puis élargi l'année suivante, afin de prendre en compte la réserve du Nant de Borbaz et des Picolattes et d'améliorer le potentiel écologique des milieux naturels du secteur.

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le peuplement forestier du massif s'est peu à peu refermé, car les entretiens passés favorisaient une même classe d'âge d'arbres, qui se développaient alors tous au même moment. Le manque d'interventions limitait la lumière au sol, ce qui défavorisait notamment la biodiversité des prairies. Des mesures d'éclaircissements du sous-bois par des abattages ont alors été menées et les lisières ont été améliorées, permettant de favoriser les plantes typiques des forêts claires et les déplacements de la petite faune.

Aujourd'hui, afin de diversifier les habitats, du bois mort est laissé sur place (sur pied ou au sol) et des îlots d'arbres vieillissants (îlots de sénescence) sont préservés. Les amphibiens



Le fuligule nyroca, un canard rare à Genève.

et les reptiles ont également été favorisés par la mise en réseau de petites zones humides, la création de gouilles et de tas de branches accueillants pour ces espèces.

Actuellement l'entretien effectué dans la réserve consiste principalement au maintien de la forêt ouverte à la lumière (forêt claire) en limitant le développement des buissons et des ronces.

Des mesures sont aussi prises pour lutter contre le développement des plantes exotiques envahissantes qui menacent la flore indigène sur les rives des nants (le buddléia de David, *Buddleja davidii*) et en lisière (le robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia*, et la renouée du Japon, *Reynoutria japonica*).

### Une lagune dédiée aux oiseaux

L'île de Planfonds, située en amont de la réserve du Nant de Borbaz et des Picolattes, a été créée en 2000, à partir des sédiments issus du creusement de la lagune. Le remblai a ensuite été végétalisé avec des saules et des roseaux. La roselière s'est aujourd'hui étendue jusqu'à la lagune et du côté du Rhône. Ce milieu calme est propice aux oiseaux (nette rousse, rousserolle turdoïde), qui peuvent être observés en toute discrétion depuis l'observatoire inauguré en 2014. Avec un peu de chance, vous pourrez peut-être surprendre le castor d'Europe : il apprécie la végétation aquatique et l'écorce des arbres riverains pour se nourrir.

## Mesures de gestion récentes

Travaux sous la ligne SIG : abattage de lisières, broyage des robiniers, replantation de bulbes de dents-de-chien (prélevés hors réserve), creusement d'un étang, mise en place de tas de branches.

2011-2012

Travaux forestiers pour éclaircir la forêt : abattages, mise en place de tas de branches

2012



Après travaux, le bois est laissé sur place, en tas, ce qui profite à la petite faune.



Des zones humides sont créées pour favoriser la reproduction des amphibiens.

## Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application

(RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

### Protections fédérales et internationales

Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (OIFP, 451.11)	depuis 1977 (n° 1204)
Inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM, 922.32)	depuis 1991, révisions en 2001 et 2009 (n° 9)
Site Ramsar (Convention Ramsar)	depuis 1976
Site du réseau émeraude (Convention de Berne)	depuis 2009 (n° 26)

### Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)	depuis 2012
Protection générale des rives du Rhône (LPRRhône, L 4 13)	depuis 1989

## A propos

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : [www.ge.ch/nature/reserves](http://www.ge.ch/nature/reserves)

## Mes notes de terrain

